

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)**

Séance du 07 Avril 2021

REPUBLIQUE FRANCAISE		
DEPARTEMENT du CANTAL		
Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	20
Date de la convocation : 29 mars 2021 Date d'affichage : 29 mars 2021		
Vote : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0		
L'an deux mille vingt et un le sept du Mois d'Avril		
A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.		
Présents : Françoise ALRIQ, Jean BOUCHER, Gilles CHABRIER, Christian GRAS, Pierre JUILLARD, Dimitri OCTAVIE, Eric TUPHE, Christian PICHOT-DUCLOS, Pierrick ROCHE, Félix ROCHE, Emmanuelle LAMBERT DELHOMME, Flore COUTURE, Magali CRAUSER, Béatrice CHEVALLET, Danielle ROLLAND, Aurélien TISSIER		
Présents par procuration : Vanessa BESSON donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Véronique BOREL donne pouvoir à Danielle ROLLAND, Roland VIDAL donne pouvoir à Jean BOUCHER, Robert PISSAVY donne pouvoir à Dimitri OCTAVIE		
Absent : Alain BARRES, Laurent SAIGNIE, Béatrice THOMAS.		
Secrétaire de Séance : Flore COUTURE		

OBJET : Renégociation emprunt auprès du Crédit Agricole pour le budget annexe des logements de l'ancienne école maternelle

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une négociation a été entreprise avec le Crédit Agricole pour renégocier l'emprunt contracté en 2012 pour un capital de 600 000.00 € avec le taux fixe de 4.75% pour le budget annexe cité en objet (contrat n°00000531160).

Suite aux échanges avec les services en charge il a été convenu un réaménagement de l'emprunt avec baisse de durée de 36 mois à compter du 05 juin 2021 au taux fixe de 3.5%.

Ainsi le capital restant à charge au 05 juin est de 498 262.08 € sur une durée de 216 mois et le coût des intérêts du 05/06/2021 au 05/06/2042 est de 175 430.94 €. Les échéances trimestrielles sont prévues à 9 356.67 €.

L'économie de la présente négociation est de 116 443.47 € sur le coût total de l'emprunt (capital + intérêt).

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/04/2021 015-200071702-20210407-DE_2021_049-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

Accepte de contracter le réaménagement du prêt sur une durée de 216 mois à partir du 05 juin 2021 et au taux fixe de 3.5%.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'offre de prêt,

Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2021 et suivants.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,



Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

*Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante:
www.murat.fr*

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/04/2021 015-200071702-20210407-DE_2021_049-DE